SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3000000: conseil national du travail

En vigueur au 01/07/2026 (Dernière actualisation de la page 21/08/2026)

Pour des informations concernant le RMMMG, nous vous invitons à consulter le site du Conseil National du Travail.https://cnt-nar.be/fr/documents/montants-des-cct